



DEUX DISPOSITIFS POUR UNE BOURSE A LA MOBILITE INTERNATIONALE

(dans le cadre des stages à l'étranger – ces dispositifs sont cumulables)

1) EXPLO'RA INITIAL (Région Auvergne Rhône-Alpes)

Public concerné : les jeunes en formation professionnelle et en BTS, soit 2nde pro NJPF, 1^{ère} pro GMNF, Term pro GMNF, BTSA GEMEAU et BTSA GPN.

Conditions : le stage doit durer entre 3 et 10 semaines consécutives ; cette bourse ne peut être versée qu'une fois dans le cycle de formation.

Démarches : le jeune doit se connecter sur www.explorainitial.auvergnerhonealpes.eu. La demande est faite en ligne par le jeune, puis transmise à l'établissement entre 3 mois et 1 mois avant le début du stage. Une attestation de stage sera téléchargée sur le site dans les 18 mois, puis signée par le jeune, le chef d'établissement et le responsable de l'entreprise ou organisme d'accueil.

Montant : c'est une aide individuelle directe, de 90€ par semaine entière de stage. Les boursiers perçoivent un montant forfaitaire de 200€ supplémentaire.

ATTENTION : une commission fixe les montants attribués à chaque établissement ; la priorité est donnée aux établissements dans lesquels la mobilité internationale est obligatoire. Il n'est donc pas certain que les jeunes d'Agrotec puissent finalement bénéficier de cette aide, mais il convient de les encourager à en faire la demande.

2) AIDE A LA MOBILITE INDIVIDUELLE A L'ETRANGER (MINISTERE DE L'AGRICULTURE)

Public concerné : tous les jeunes préparant un bac technologique ou professionnel ou un BTSA, soit 1^{ère} techno STAV, Term techno STAV, 1^{ère} pro GMNF, Term pro GMNF, BTSA GEMEAU et BTSA GPN.

Conditions : le stage doit durer 28 jours (consécutifs) au minimum ; cette aide ne peut être versée qu'une fois dans le cycle de formation ; le stage doit faire l'objet d'un rapport de stage.

Démarches : le jeune doit compléter un dossier de candidature (à venir retirer à l'accueil) et constituer son dossier (assurance, éventuel visa, divers documents). Les dossiers sont examinés par l'autorité académique (la DRAAF), qui réalise un arbitrage.

Montant : de 130€ à 330€, mais ces montants pourront varier en 2017.

Précisions : les stages dans les DROM-COM ne sont par nature pas considérés comme des stages à l'étranger.